

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/09/2020

Dossier complet le :

04/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-0413

1. Intitulé du projet

Défrichement pour la mise en place d'un système agroforestier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom JUSTINE

Prénom Jean-Marc

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. a)	<p>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. (Selon le guide de lecture de la nomenclature)</p> <p>Dans les faits : Défrichement soumis à autorisation portant sur une superficie de moins de 0,5 hectares.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement pour la poursuite de la mise en place d'un système agroforestier. Il s'agira de la replantation des parcelles défrichées par des arbres à essences à haute valeur économique (girofle, cannelle, cola, muscade) moins à l'aise en condition d'ombrage. Il sera question du défrichement contrôlé (conservation de certains arbres utiles) de 2 îlots sélectionnés à cet effet, un d'environ 950 m² et l'autre de 650 m², soit un total de 0,16 ha.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans une stratégie de développement d'une jeune entreprise agricole, la SCEA ABONDANCE CARAÏBES (n° PACAGE : 972008418) dont je suis le gérant. Elle exerce sur deux sites distincts, au Robert et à Fort-de-France. Le site de la parcelle H 521 à Fort-de-France offre des conditions intéressantes pour la mise en place d'un système agroforestier, dans la mesure où il a un caractère forestier qu'il faut préserver. C'est un de ses atouts. Ce site permettra le développement d'une gamme élargie d'épices de qualité et labellisées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé par abattage et démontage dans certains cas. Les surfaces étant limitées, le volume des houpiers pourra être valorisé sur site par broyage pour la constitution de broyat à composter et pour une utilisation en paillage. Les grumes seront gardées sur site pour la réalisation de certains aménagements (appuis de marches, petits soutènements, assises, décorations paysagères, planches de permaculture, etc). Ce défrichage interviendra aussitôt que l'autorisation de défricher sera délivrée. La perspective serait la fin du second semestre 2020 au plus tard, dans l'intérêt de profiter des pluies de saison pour assurer un bon démarrage des jeunes arbres, avant l'installation du carême 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation se caractérisera par l'entretien des arbres plantés et de la parcelle, jusqu'à ce qu'elles parviennent à reconstituer un système agroforestier autonome et productif.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale défrichée	0,16 ha
soit :	
parcelle 1	0,095 ha
parcelle 2	0,065 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de l'acajou pays, quartier
poste-colon - 97200 Fort-de-France

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 1° 00' 00" O Lat. 14° 39' 13" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Fort-de-France

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fort-de-France
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRN de Martinique</p> <p>Approuvé</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En soit, tout défrichement entraîne une perturbation de l'environnement. Cependant, la surface souscrite étant très limitée et répartie en 2 îlots, cette perturbation sera d'autant plus limitée. Les continuités écologiques seront cependant préservées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet est une des composantes d'un projet agricole, source d'activité économique et de dynamisation d'une des zones à caractère rural d'une ville à vocation urbaine qu'est Fort-de-France. La mise en production de ce terrain contribuera à lui faire garder sa vocation et son classement agricoles au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sans objet particulier : les espaces boisés défrichés seront réhabilités par un couvert d'espèces forestières à essences.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Mon projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit d'un projet agroforestier intégré à l'environnement boisé du site et qui s'inscrit donc dans une logique de préservation. Les impacts de cette opération sur l'environnement s'en voient donc réduits.
2. Les surfaces souscrites sont très limitées et le défrichement envisagé se veut raisonné, dans un souci de conservation de certains arbres au rôle fondamental (maintien du sol et de la biodiversité, maintien des continuités écologiques, du cachet du site et des paysages), tout en répondant aux besoins des espèces à planter.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

9. Engagement et signature

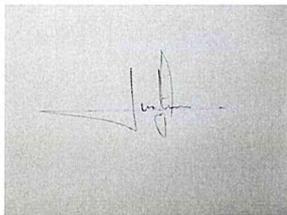
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



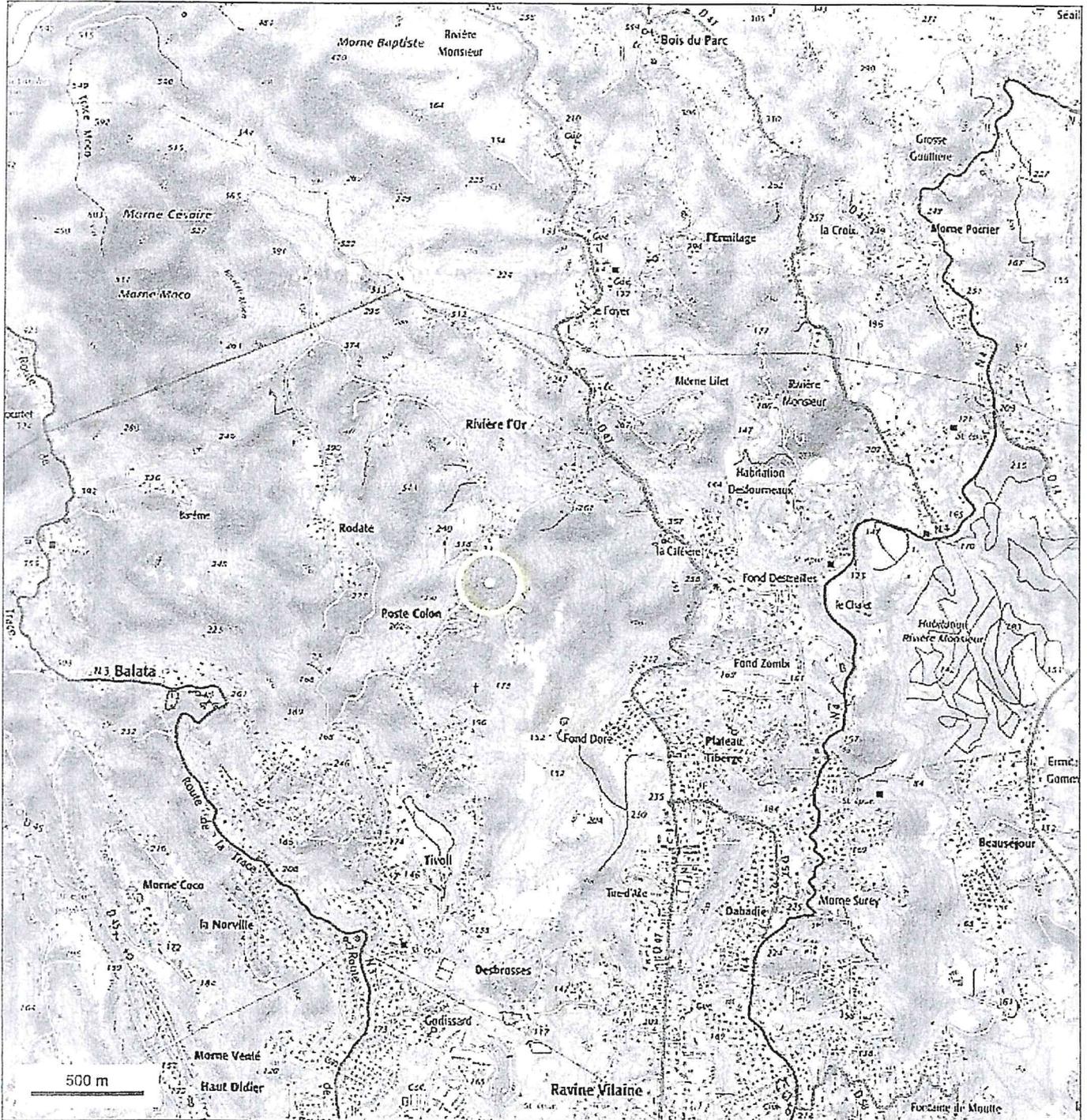
Fait à Le Robert

le, 24 août 2020

Signature



IGN - H 521 - Fort-de-France



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 03' 53" W
Latitude : 14° 39' 17" N

ECHELLE 1 : 25 000

Plan de localisation

Département :
MARTINIQUE

Commune :
FORT DE FRANCE

Section : H
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/08/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :
MART38UTM20
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

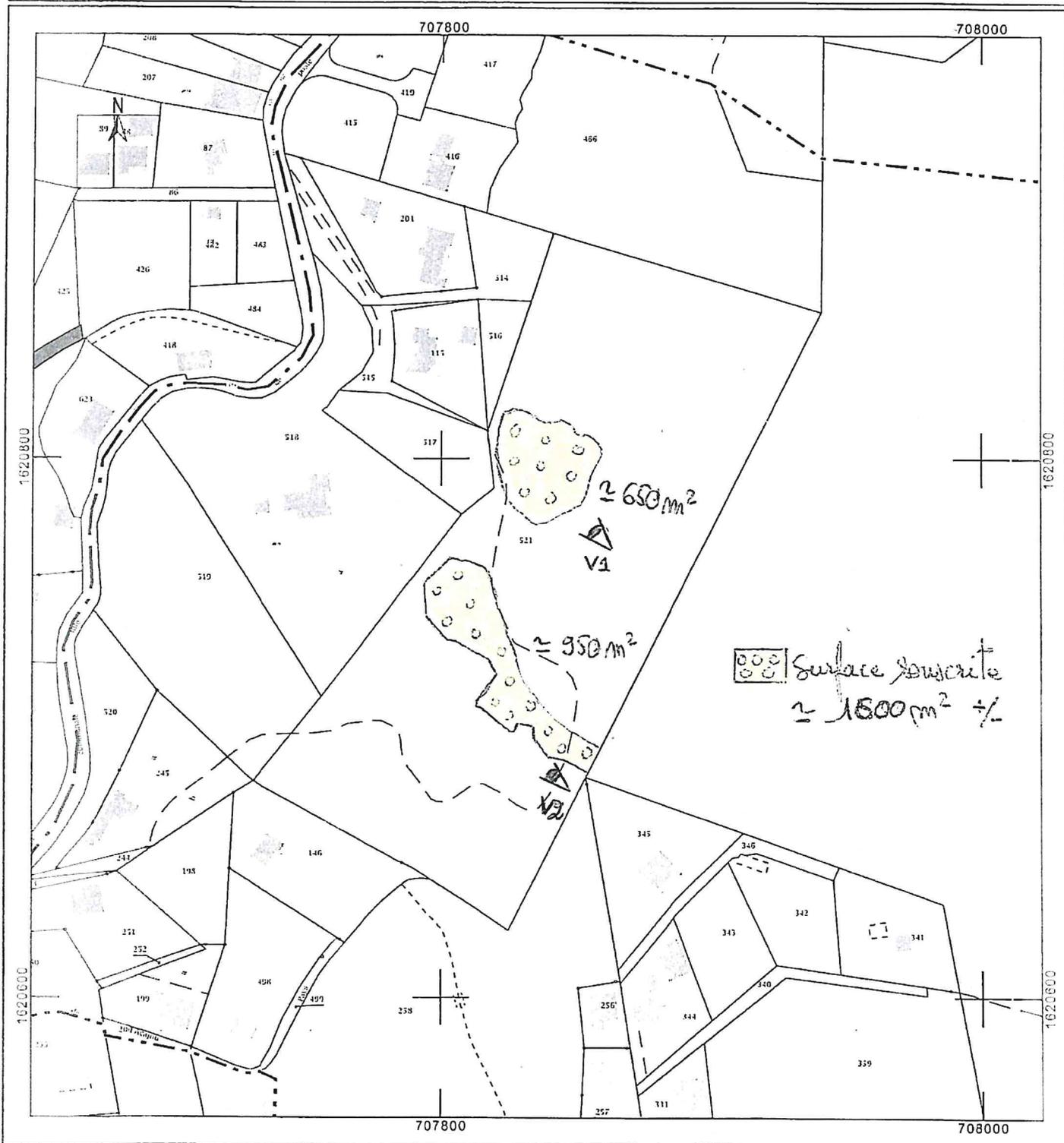
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LOCALISATION DES PRISES DE VUE

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97261
97261 FORT DE FRANCE CEDEX
tél. 0596595576 - fax 0596597136
cdif.fort-de-france@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



N° Pacage : 972008418

Nom, prénom ou dénomination sociale : SCEA ABONDANCE CARAIBES

Date de signature : 25/06/2020

N° Cachet : 972008418-1

Signature électronique : eRTpeillTF6AmYH8XYJT++wVOEzH9atd

Registre parcellaire graphique 2020 télédéclaré

N° de page : 1/2

Ilot n° : 1

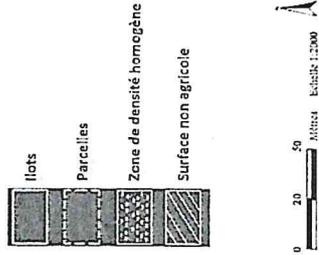
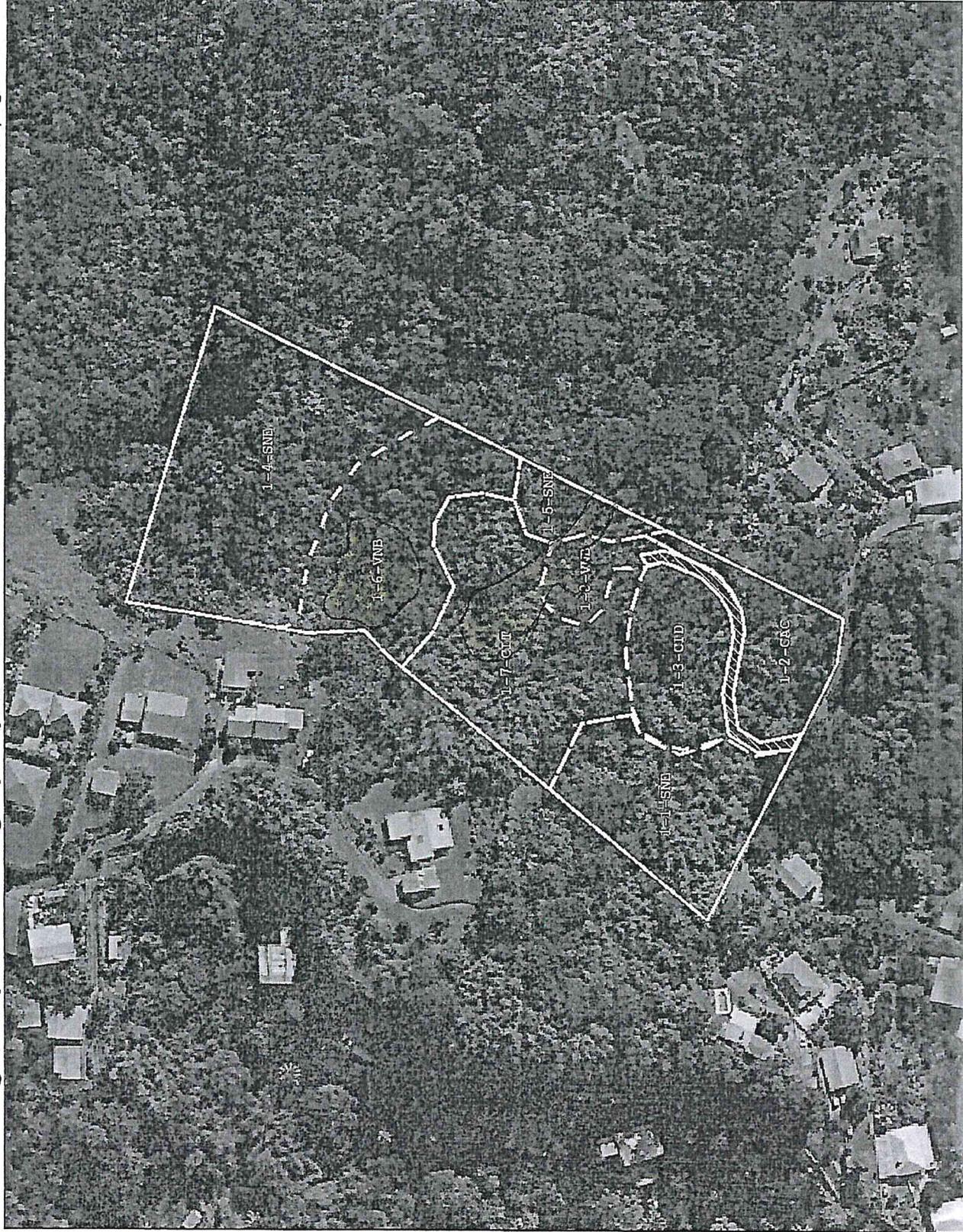
Surface graphique (ha) : 2,36

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :

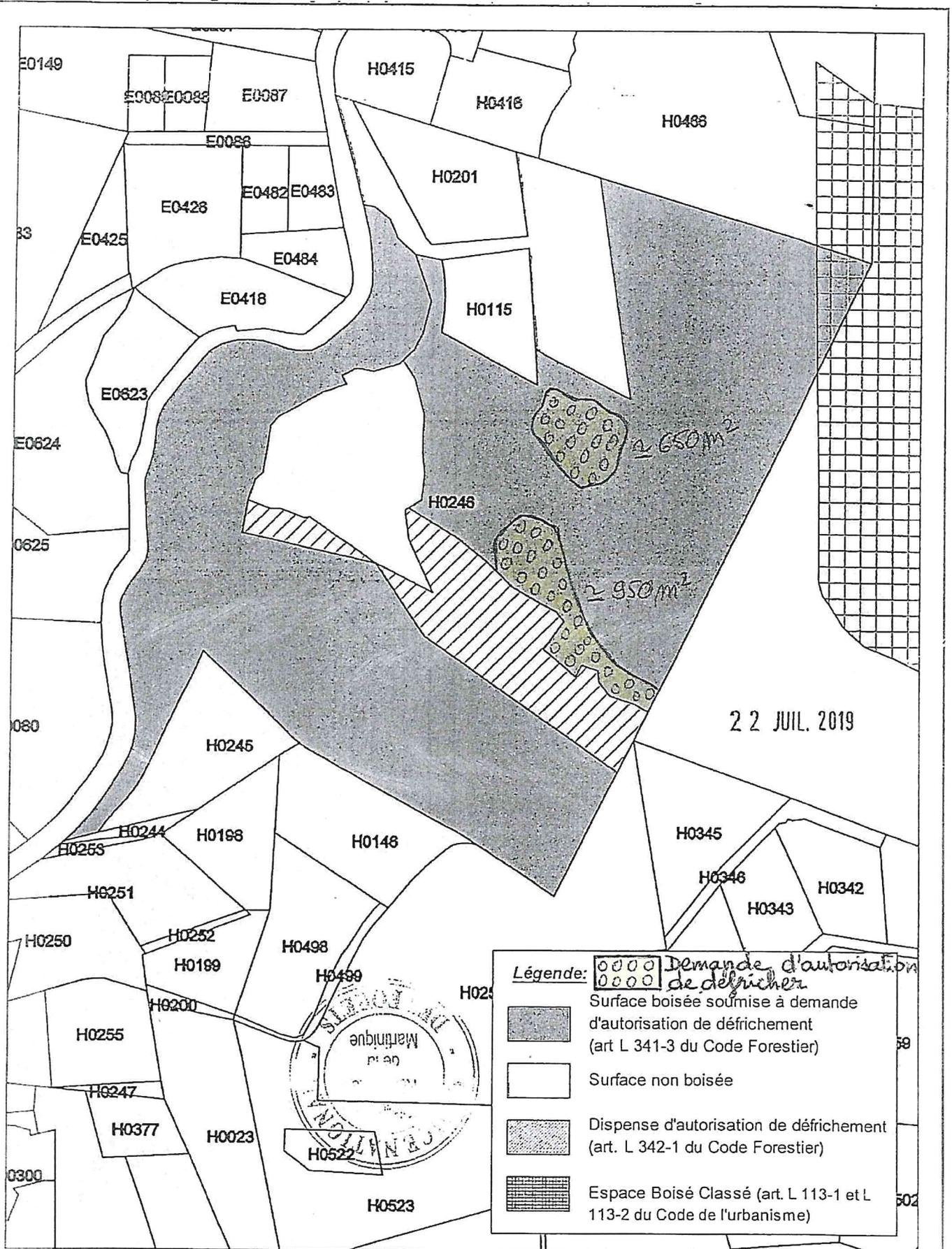
FORT DE FRANCE (97209)

N° de parcelle	Culture	Surface graphique (ha)
1	SNE	0,32
2	CAC	0,18
3	CID	0,20
4	SNE	0,63
5	SNE	0,08
6	VNB	0,35
7	CIT	0,46
8	VNB	0,13

PLAN DU PROJET



PLAN DU PROJET

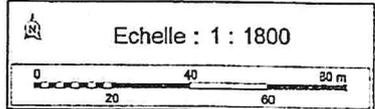


Légende:

- Demande d'autorisation de défricher
- Surface boisée soumise à demande d'autorisation de défrichage (art L 341-3 du Code Forestier)
- Surface non boisée
- Dispense d'autorisation de défrichage (art. L 342-1 du Code Forestier)
- Espace Boisé Classé (art. L 113-1 et L 113-2 du Code de l'urbanisme)

Commentaires
 JUSTINE Jean-Marc ; dossier VP n° 102/19
 FORT-DE-FRANCE VC de Post-Colon ; Parcelle H 521 (ex 246)

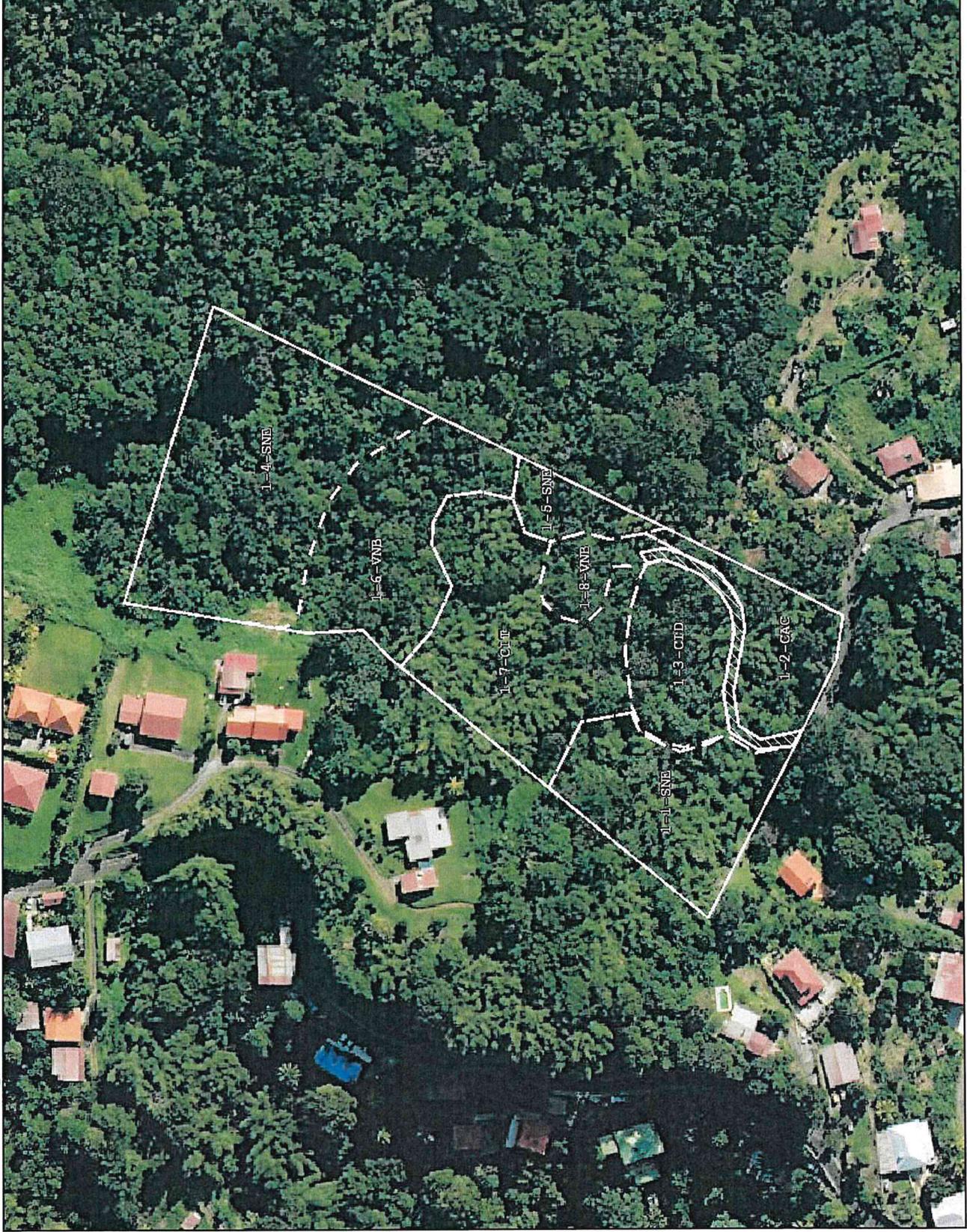
© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Registre parcellaire graphique 2020 télédéclaré

N° de page : 1/2

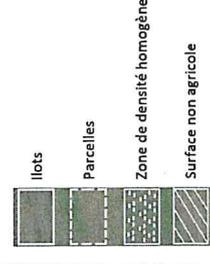
Ilot n° : 1



Surface graphique (ha) : 2,36

Commune(s) concernée(s) par cette photographie : FORT DE FRANCE (97209)

N° de parcelle	Culture	Surface graphique (ha)
1	SNE	0,32
2	CAC	0,18
3	CID	0,20
4	SNE	0,63
5	SNE	0,08
6	VNB	0,35
7	CIT	0,46
8	VNB	0,13





Registre parcellaire graphique 2020 télédéclaré

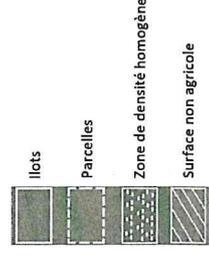
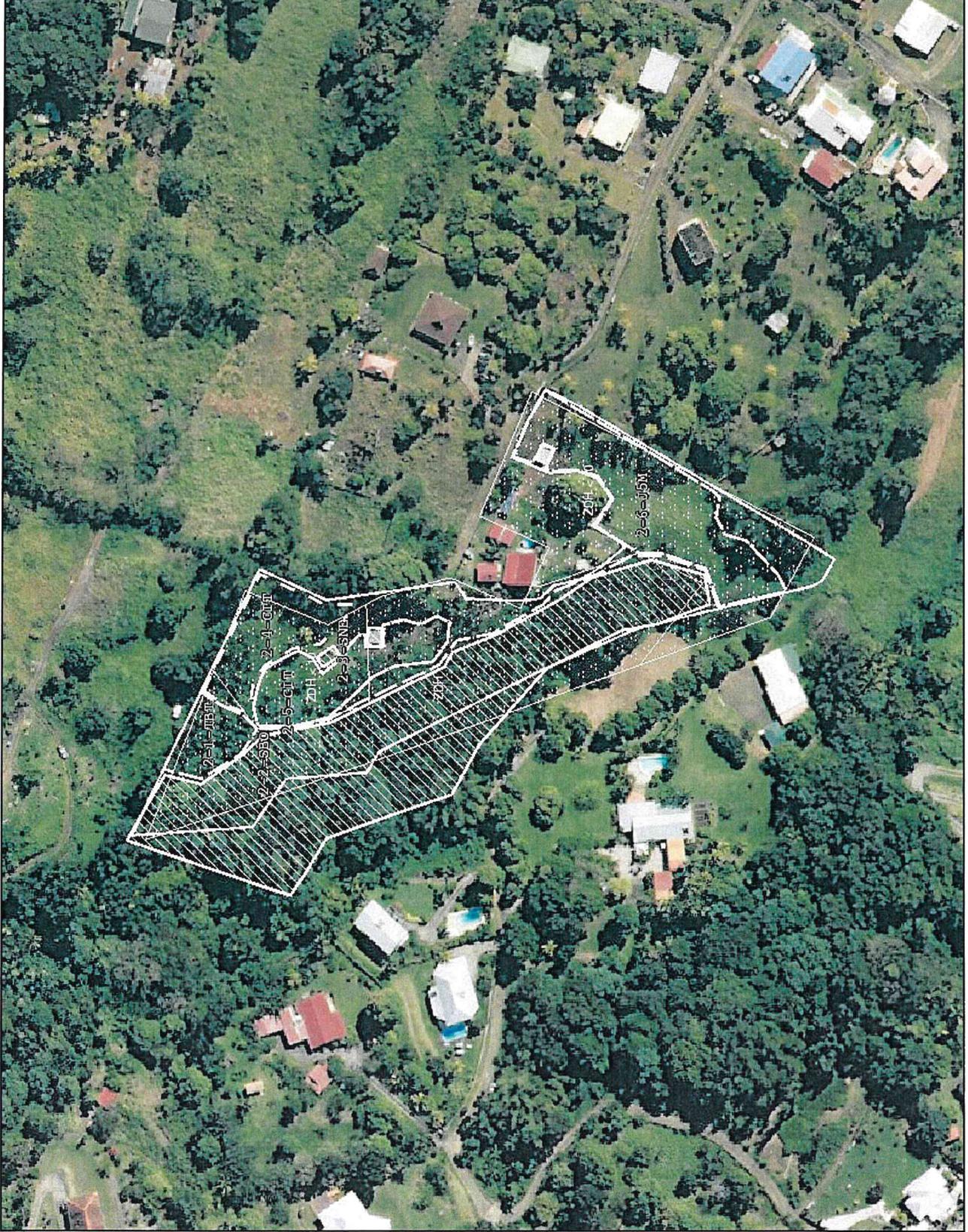
N° de page : 2/2

Ilot n° : 2

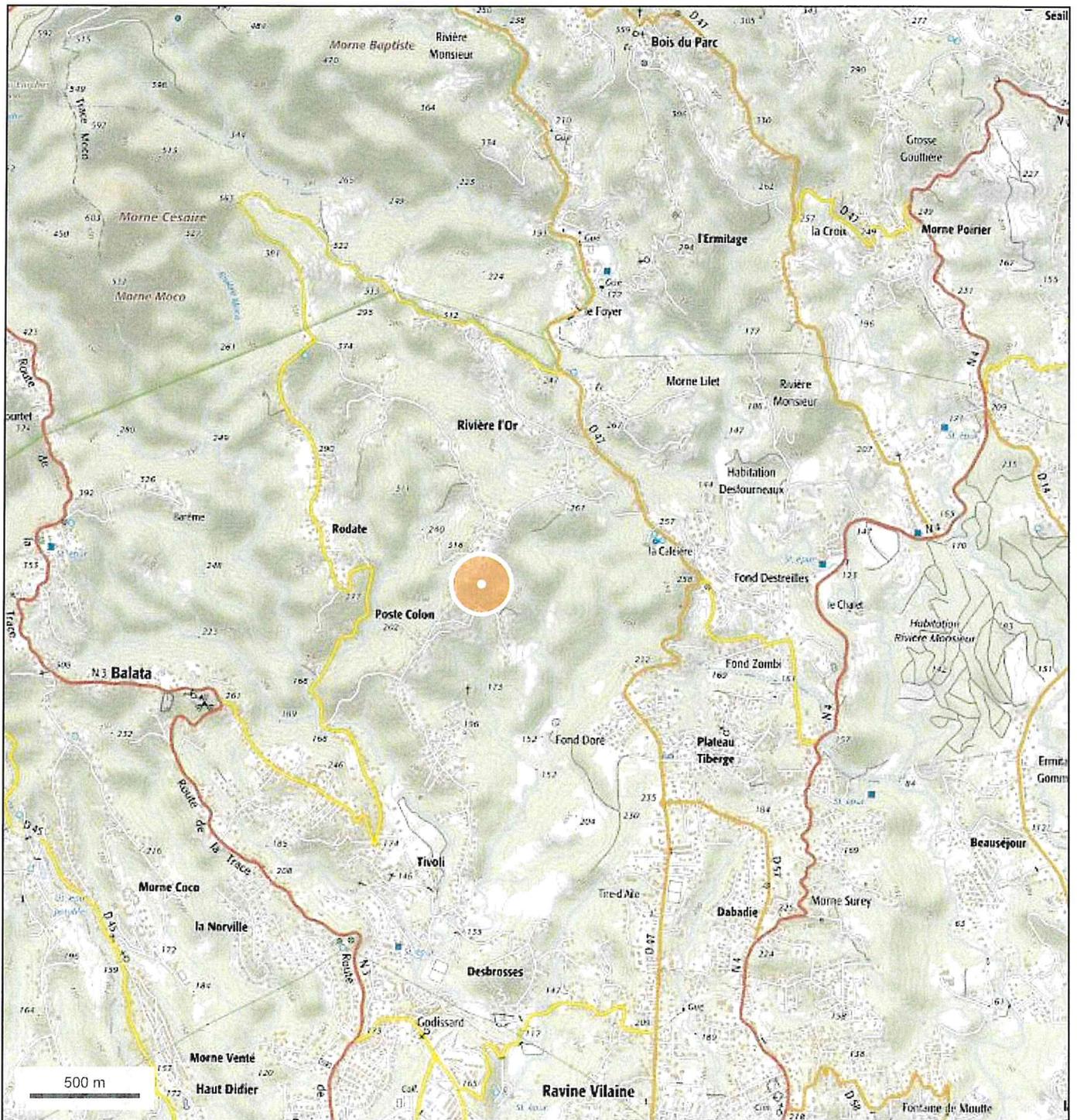
Surface graphique (ha) : 1,17

Commune(s) concernée(s) par cette photographie :
LE ROBERT (97222)

N° de parcelle	Culture	Surface graphique (ha)
1	TBT	0,05
2	SBO	0,44
3	SNE	0,22
4	CIT	0,10
5	CIT	0,12
6	J5M	0,24



IGN - H 521 - Fort-de-France



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 03' 53" W
Latitude : 14° 39' 17" N

ECHELLE 1 : 25 000

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

VP 102/19

N. Réf: PV/HF/n°19 **000366**

Fort de France, le **22 JUL. 2019**

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 00ha 62a 58ca de la propriété que vous souhaitez acquérir (partie en jaune sur le plan joint), parcelle cadastrée section H numéro 521 (ex 256), sise sur la commune de FORT-DE-FRANCE au lieu-dit « VC de Post-Colon », ne sont pas boisés au sens du Code Forestier.

Par conséquent, cette partie de terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas sur cette propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

02ha 33a 04ca

Dont

Surface NON BOISEE :

00ha 62a 58ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

00ha 34a 43ca

Surface BOISEE :

01ha 36a 03ca

DESTINATAIRE

JUSTINE Jean-Marc
Tracée chemin la Source
97213 LE GROS-MORNE

Le Directeur Territorial de
l'Office National des Forêts



DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

DEFRICHEMENTS
Dispense d'autorisation de
défrichement

VP 102/19

N. Réf: PV/HF/n°19 **000367**

Fort de France, le **22 JUIL. 2019**

Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 00ha 34a 43ca de bois situés sur la propriété (partie en jaune hachurée de vert), parcelle cadastrée section H numéro 521 (ex 246), sise sur la commune de FORT-DE-FRANCE, au lieu-dit « VC de Post-Colon », sont exemptés de l'autorisation de défrichement prévue par l'article L. 341-3 du Code Forestier.

Cette partie de terrain est couverte par un peuplement forestier depuis moins de trente ans.

Cette dispense est valable pour une **durée de cinq (5) ans** à compter de la date de la présente lettre.

Cependant, le reste du terrain est boisé au sens du Code Forestier et est donc soumis à l'autorisation préalable de défrichement prévue à l'article L 341-3 de ce même code.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas sur cette propriété.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

02ha 33a 04ca

Dont

Surface NON BOISEE :

00ha 62a 58ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

00ha 34a 43ca

Surface BOISEE :

01ha 36a 03ca

DESTINATAIRE

**JUSTINE Jean-Marc
Tracée chemin la Source
97213 LE GROS-MORNE**

Le Directeur Territorial de
l'Office National des Forêts

Direction
Territoriale
de la
Martinique

Pierre VERRY
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



